

## PROFESSEUR DE SAXOPHONE

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	Mairie de Gueugnon Rue de la Liberté - B.P 56 71130GUEUGNON
<b>Grade :</b>	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
<b>Référence :</b>	O071200600051050
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	23/06/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Non Complet
<b>Durée :</b>	4h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/09/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	22/08/2020
<b>Service d'affectation :</b>	ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	Place Général de Gaulle 71130 GUEUGNON
--------------------------	---

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
<b>Famille de métier :</b>	Enseignements artistiques
<b>Métier(s) :</b>	Enseignante / Enseignant artistique

#### Descriptif de l'emploi :

La Mairie de GUEUGNON recrute un Professeur de Saxophone qui sera sous l'autorité du Directeur de l'École de Musique Municipale  
Durée de la mission : CDD de 1 an  
Fonctionnaire ou contractuel de droit public

#### Profil demandé :

Titulaire DE ou DEM de saxophone  
Expérience sur un poste similaire souhaité  
Expérience de la pédagogie de groupe et de la pratique collective  
Goût du travail en équipe  
Permis B indispensable

**Mission :**

Enseignement artistique du Saxophone du Cycle 1 au Cycle 3  
Suivi, évaluation et orientation des élèves  
Conduite et accompagnement de projets pédagogiques, artistiques et culturels, en collaboration avec les professeurs des autres disciplines  
Encadrement et suivi des élèves dans leurs différentes pratiques collectives

**Contact et informations complémentaires :** Les candidatures et CV sont à adresser par courrier à : Monsieur le Maire  
Mairie de GUEUGNON Rue de la Liberté BP 56 71130 GUEUGNON Ou par mail .

**Téléphone collectivité :** 03 85 85 50 50

**Adresse e-mail :** mairie@ville-gueugnon.fr

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.